

☎ 01 69 25 39 00

www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Délibération n° 2025-63

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35

Votants : 35

Date de convocation :
08/12/2025

Pour : 27

Abstentions : 8

Publiée le :

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Virginie BUISSON, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Véronique ALIX, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGGER

Excusés représentés : Sylvie DA PAIXAO pouvoir à Marianne DURANTON, Boubou SOW pouvoir à Didier CHARNET, Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Florence LEBouc, Thibault MANCHON pouvoir à Elisabeth ROLANDO, Julien FENES pouvoir à Augustin DUMAS, Yannick LEMAIRE pouvoir à Marie-Claire ARASA, Marlène LATOUR pouvoir à Jean-Michel BRUN, Pierre SPINOSA pouvoir à Isabelle LEPERS,

Secrétaire de séance : Monsieur Didier CHARNET

Objet : Autorisation pour l'ouverture des commerces les dimanches

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 et R3132-21 portant dérogation du Maire au repos dominical,

Vu la Commission Travaux, Urbanisme, Environnement du 11 décembre 2025,

Considérant la demande d'ouvertures exceptionnelles pour l'année 2026, présentée par les sociétés CITROËN ESSAUTO DIFFUSION, LIDL et INTERMARCHÉ EXPRESS,

Considérant que le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces douze dimanches dans une année civile,

Considérant que la Commune a sollicité l'avis conforme de Cœur d'Essonne Agglomération le 14 novembre 2025, conformément aux articles L.3132-26 et R3132-21 précités,

DÉLIBÈRE et

DÉCIDE que la Commune de Morsang-sur-Orge est favorable à la demande de la société CITROËN ESSAUTO DIFFUSION pour 5 dimanches, à la demande de la société LIDL pour 12 dimanches et à la demande de la société INTERMARCHÉ EXPRESS pour 12 dimanches. Les dates de chaque société sont les suivantes :

Société CITROËN ESSAUTO DIFFUSION :

- 18 janvier 2026,
- 15 mars 2026,
- 14 juin 2026,
- 13 septembre 2026,
- 11 octobre 2026.

Enseigne LIDL :

- 11 octobre 2026,
- 18 octobre 2026,
- 25 octobre 2026,
- 1^{er} novembre 2026,
- 8 novembre 2026,
- 15 novembre 2026,
- 22 novembre 2026,
- 29 novembre 2026,
- 6 décembre 2026,
- 13 décembre 2026,
- 20 décembre 2026,
- 27 décembre 2026.

Société INTERMARCHÉ EXPRESS :

- 4 janvier 2026,
- 8 février 2026,
- 8 mars 2026,
- 12 avril 2026,
- 3 mai 2026,
- 17 mai 2026,
- 7 juin 2026,
- 5 juillet 2026,
- 6 septembre 2026,
- 4 octobre 2026,
- 8 novembre 2026,
- 6 décembre 2026.

PRÉCISE que l'avis de Cœur d'Essonne Agglomération a été sollicité.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de ce nouveau dispositif et d'en faire bénéficier l'ensemble des commerces de détail alimentaire et non alimentaire.

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

